

contenu du message

de	"Philippe BOUREZ"
à	enquetepublique.vendee2@orange.fr
date	27/10/18 12:27
objet	enquête publique – Parc éolien du Millard

A l'attention de la commission d'enquête et de Monsieur le préfet de Vendée,

Cet avis concerne les parcs éoliens des Marzières et du Millard

Je vous transmets ce mail pour vous faire part de mes remarques sur le projet d'extension du parc éolien sur les communes de Saint-Jean De Beugné et Sainte- Gemme-la-Plaine.

Comme bien des avis qui vous ont été déjà transmis, je m'associe aux arguments sur la dégradation des paysages, de la faune et de la flore, de la dévalorisation du patrimoine historique que va engendrer cette extension d'éoliennes.

Je tiens cependant à ajouter quelques remarques complémentaires sur la non efficacité de l'éolien et le peu de considération des élus.

Différentes sources montrent que la vitesse moyenne du vent en Sud-Vendée sur une année, oscille entre 13 et 14 km/h (soit 3,6 à 3,9 m/s). Suivant les caractéristiques techniques affichées par le constructeur Leitwind pour des éoliennes de type LTW80 d'une puissance 1650 KW, cette puissance ne serait atteinte que pour des vents à partir de 13 m/s (47km/h). Donc la puissance fournie théorique par une éolienne serait de 73 kW par vent constant de 4 m/s, bien loin de la puissance max attendue !

- L'énergie éolienne dite renouvelable n'est donc pas la solution au remplacement du nucléaire comme certains lobbys le disent : les parcs se déploient de plus en plus mais toujours pas de fermeture de réacteur nucléaire. Cette énergie est non stockable et intermittente. D'autres solutions existent comme les microcentrales hydroélectriques à vis en Alsace.

L'enquête publique a cette vertu de permettre aux concitoyens que nous sommes de donner un avis (dans la limite où les diits concitoyens sont informés !). Mais que dire de nos chers élus, potentats pour six années ? Pour preuve le dernier conseil communautaire de l'intercommunalité de Sud Vendée Littoral du 18 octobre 2018 qui devait se prononcer sur le projet d'extension du parc éolien : on demande à des élus de se prononcer sur un parc éolien qui pour certains, sont à des dizaines de kilomètres du lieu ; une commune ayant déjà délibérée ne souhaite pas s'exprimer ne se sentant pas concernée (faux ! elle est dans le périmètre ICPE).Etrangement un vote à bulletin secret est demandé, ce qui n'est pas habituel dans cette assemblée ! Qu'auraient-ils à cacher nos élus ? Peurs de conflits futurs ? La transparence n'est pas de mise sur l'éolien ! A quand un référendum des concitoyens des communes concernées (rayon de 6 km par rapport au projet) ?

Voilà pourquoi, bien qu'habitant à plusieurs kilomètres du projet, je suis solidaire avec les opposants à ces parcs et demande plus de transparence de la part des autorités sur ces types de

projet.

-

Pour conclure je citerai Jean-Marc JANCOVICI ingénieur polytechnicien, enseignant et conférencier spécialisé dans la vulgarisation dans les domaines de l'énergie et du climat :

« Avec les 145 milliards d'euros investis dans l'éolien terrestre et offshore, le photovoltaïque, nous aurions pu offrir une PAC (Pompe A Chaleur) à chaque français chauffé au gaz et au fuel (soit 15 millions de foyers), éviter 10 milliards d'importation par an (pétrole et gaz), éviter 20% CO² national et créer 200 000 emplois »

Cordialement